

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1702

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert,
M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 60

I. A l'alinéa 4, substituer aux mots:

« chèque énergie »,

les mots:

« chèque chauffage ».

II. En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 5, 6, 8, 9 et 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de lutter efficacement contre la précarité énergétique, cet amendement propose que le "chèque énergie" prévu dans le projet de loi initial soit dédié au paiement des factures de chauffage, qui sont les dépenses les plus élevées pour les ménages en situation de de précarité énergétique.